



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 JUILLET 2023

OBJET : Correction sur exercices antérieurs – Neutralisation de sur-amortissements

Nombre de membres du Comité Syndical : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 9 représentant 9 voix

N° : 025/2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, le Comité Syndical nouvellement convoqué faute de quorum en date du vingt-neuf juin deux mille vingt-trois, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles
Il examine le point n°7 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Michel GROS, président

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

G FABRE – M GROS – J PAUL – F PERO – JP VERAN – JL BONNET - G FERRANTE –

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

N BREMOND – C VENTURINO-GABELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tome II -titre III chapitre 6 de l'instruction M14,

Considérant qu'il a été constaté par le comptable public des anomalies sur les comptes 202 et 2128 pour sur-amortissements. Notamment, sur les biens numérotés 00291 et 00340 dans l'inventaire du SMPVV sur lesquels des sur-amortissements ont été effectués. Par conséquent, il convient de corriger ces erreurs sur les exercices antérieurs.

Considérant que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice,

Considérant que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par crédit du compte 1068 (pour mémoire le solde du compte au 31 décembre 2022 était de 412 490.13 €),

Il convient donc que le comité syndical délibère afin d'effectuer la neutralisation des sur-amortissements via les écritures ci-dessous,

Ouï l'exposé

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Le Comité Syndical

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser le comptable public à créditer le compte 1068 du budget M14 du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon d'un montant de 21 509.01€ par opération d'ordre non budgétaire afin de régulariser les comptes suivants :

Numéro de l'immobilisation au SGC de Brignoles	Compte de débit	Compte de crédit	Montant
00291	2802	1068	12 042.00 €
Divers (00340 en interne)	28128	1068	9 467.01 €
Total des corrections			21 509.01€

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte



Michel GROS